



API
MUA – Hôpital Pitié - Salpêtrière
83, boulevard de l'Hôpital
75013 PARIS
Courriel : asso.api2@outlook.fr
SMS 06 24 87 28 90
www.api-asso.fr

AUDITION - PARTAGE - IMPLANTS



Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2024 Procès – verbal

Les membres de l'association Audition – Partage – Implants (API) spécialement convoqués en date du 1^{er} avril 2024, se sont réunis le samedi 27 avril 2024 en assemblée générale ordinaire à la Sorbonne Université sise 91, boulevard de l'Hôpital 75013 Paris.

175 présents ou représentés ayant signé la feuille de présence ; le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✚ **Approbation du PV de l'AG du 15 avril 2023** (Rapporteuse Suzette Biondi)
- ✚ **Approbation du rapport moral** (Rapporteuse Suzette Biondi)
- ✚ **Approbation du rapport financier**, approbation des comptes de l'exercice clos le 31-12-2023, quitus (Rapporteuse Sandrine Bernard),
- ✚ **Approbation des activités 2023** (Rapporteur Loïc Bernard, Christophe Von Dorpp),
- ✚ **Approbation du budget prévisionnel 2025** (Rapporteuse Sandrine Bernard),
- ✚ **Fixation du montant de la cotisation 2025**, (Rapporteuse Sandrine Bernard),
- ✚ **Présentation de SurdiFrance** (Rapporteur Yann Griset)
- ✚ **Approbation de la réadhésion à Surdi France** (Rapporteuse Suzette Biondi),
- ✚ **Perspectives**, (Rapporteur Loïc Bernard),
- ✚ **Questions concernant l'assurance avec M. Marc Levy**,
- ✚ **Questions diverses.**

Dans le silence des statuts, toutes les décisions de l'assemblée sont prises à la majorité simple, c'est-à-dire à la moitié des votes exprimés plus une voix.

Suzette Biondi est déclarée présidente de séance et Christophe Von Dorpp est le secrétaire de séance.

La présidente de séance, Suzette biondi, déclare la séance ouverte à 9h45.

- ✚ **Point 1** : Le PV de l'AGO du 15 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

- **Point 2** : Le rapport moral de la présidente est approuvé à l'unanimité moins une abstention.
- **Point 3** : le rapport financier est approuvé à l'unanimité moins une abstention.
- **Point 4** : le rapport des activités de 2023 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.
- **Point 5** : le budget prévisionnel 2025 est approuvé à l'unanimité.
- **Point 6** : le montant de la cotisation pour 2025 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.
- **Point 7** : La présentation de Surdifrance ne nécessitant pas de vote.
- **Point 8** : La réadhésion à Surdifrance est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.
- **Point 9, 10 et 11** ne nécessitant pas de vote. :

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été examinés, la présidente clôture la séance à 11h45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidente et le secrétaire de séance.

Présidente de séance
Suzette BIONDI

Secrétaire de séance
Christophe VON DORPP


